

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - LE 8 JUIN 2020
Domaine du lac de Champos : un accès rendu plus souple

Le Domaine du lac de Champos, situé à Saint-Donat-sur-l'Herbasse, est un lieu de verdure et de détente très apprécié sur le territoire. Afin de satisfaire le plus grand nombre tout en permettant un accueil en toute sécurité, l'Agglo a adapté le fonctionnement du site.



Ainsi, à compter du 10 juin, le site est désormais accessible gratuitement :

Les mercredis

Ouverture de 10 h à 21 h

Toutes les activités sont autorisées, exceptée la baignade car celle-ci ne sera pas surveillée.

Les week-end du 13-14 juin et du 20-21 juin

Ouverture de 10 h à 21 h

Toutes les activités sont autorisées y compris la baignade qui sera surveillée de 10h à 19h (sous réserve des conditions météorologiques). Les toboggans aquatiques, ainsi que la location de pédalos, canoés et paddles seront fermés.

Les règles de distanciation en vigueur doivent être respectées (1 m entre les personnes se promenant et 5 m pour les personnes pratiquant la course à pied) et les rassemblements de plus de 10 personnes demeurent interdits. Par ailleurs, un seul parking, situé à côté des terrains de tennis, est accessible pour les véhicules.

À noter : Le camping et l'espace chalet ouvrent à partir du 19 juin. L'espace de loisirs rouvrira officiellement ses portes le mercredi 24 juin. Leur accès sera organisé selon des modalités précisées ultérieurement.